

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le seize du mois de janvier,

À la salle d'honneur à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, sur convocation légale en date 09 janvier 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth REDOUTEY, Maire pour une session ordinaire du mois de janvier.

Etaient présents Françoise BOULARD, Christophe DALLOZ, Anita DORNIER, Laurent FAIVRE, Christophe JACOULOT, Jérôme LAFFLY, Prisca MAIRE, James MICHEL, Yannick MYOTTE-DUQUET, Yves OBERTINO, Séverine PIERRE, Frédéric POURCHET, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Hervé SIMONIN, Marie-Claude SIRE et Ulysse TATTU

Absents excusés : Mesdames Camille FAIVRE, Christine FEUVRIER, Nadine POURCHET, Edith VIEILLE et Messieurs David CHRISTIN.

Procurations : Mesdames Christine FEUVRIER, Edith VIEILLE et Monsieur David CHRISTIN donnent procuration respectivement à James MICHEL, Elisabeth REDOUTEY et Anita DORNIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé REMONNAY

La séance est ouverte à 19h07

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Hervé REMONNAY, secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 05 décembre 2023 est approuvé sans observation à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

Démission d'un élu de la liste municipale majoritaire
Installation d'un nouvel élu de la liste municipale majoritaire

Décision du Maire

Décision 18 : souscription d'une ligne de trésorerie

Décision 19 : Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DSIL-DETR et du Fonds Vert 2024 pour la rénovation-extension du groupe scolaire Pierre Bichet

Décision 20 : Demande de subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du dispositif « Effilogis », dans le cadre du projet de réhabilitation du Groupe Scolaire Pierre Bichet

A ADMINISTRATION

- Détermination du nombre d'adjoints
- Election d'un nouvel adjoint

Informations diverses

Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Suite à la démission de Madame Brigitte PIQUEREZ en date du 03 janvier 2024 de son poste de 2^{ème} adjointe et de Conseillère municipale, Madame le Maire informe l'assemblée de l'installation d'une nouvelle conseillère, Madame Nadine POURCHET.

Décision du Maire

Décision 18 : souscription d'une ligne de trésorerie

Une ligne de trésorerie interactive a été souscrite auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 700 000€ et d'une durée d'un an.

Cette ligne de trésorerie sera remboursée au fur et à mesure des subventions reçues. Le solde sera remboursé par la contractualisation d'un prêt courant 2024.

Décision 19 : Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DSIL-DETR et du Fonds Vert 2024 pour la rénovation-extension du groupe scolaire Pierre Bichet

Un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projet DSIL-DETR 2024 ainsi qu'au titre du Fonds Vert 2024 a été déposé auprès de la Préfecture pour la réalisation de ces travaux dans le cadre de la rénovation-extension du groupe scolaire.

Le montant de l'opération se décline de la manière suivante :

- Travaux : 4 962 900 € HT
- Frais d'études (maîtrise d'œuvre) : 337 393 € HT

Le coût prévisionnel total de l'opération à **5 300 293,00 € HT**, soit **6 360 651,60 € TTC**.

Décision 20 : Demande de subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du dispositif « Effilogis », dans le cadre du projet de réhabilitation du Groupe Scolaire Pierre Bichet

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, au titre du dispositif « Effilogis », pour la réalisation de ces études dans le cadre du projet de réhabilitation du Groupe Scolaire Pierre Bichet. La subvention est sollicitée à hauteur de 18% du coût total de la programmation et des études, soit le montant maximal de l'aide fixé à 60 000,00 € (30 000,00 € pour la programmation et 30 000,00 € pour les études). Le montant estimatif de la programmation et des études s'élève à **337 393,00 € HT** soit un total **404 871,60 € TTC**.

A ADMINISTRATION

Délibération 01-01-2024

Objet : Détermination du nombre d'adjoints au maire

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Suite à la démission de Madame Brigitte PIQUEREZ du poste de 2ème adjointe, il est proposé de porter à 5 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 13 voix pour, 0 abstentions, et 8 voix contre, la détermination à 5 postes le nombre d'adjoints au maire.

Informations diverses

U URBANISME

Madame le Maire présente le projet « Les Balcons de Rose » dont le permis de construire a été accordé en date du 16 janvier 2024. Ce collectif de 8 appartements est porté par la société SCCV9 représentée par Monsieur Nicolas BARREY.

Voirie

Monsieur Hervé Remonnay présente à l'assemblée le compte rendu de la commission du 16 décembre 2023 dont les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance.

CEN

Madame le Maire demande à l'assemblée de prendre connaissance du rapport du CEN relatant les travaux effectués sur la pelouse sèche en 2023 dans le cadre du Plan de relance.

Informations diverses

Madame le Maire informe le conseil municipal que les membres du collectif pour la préservation du site du Mont Vouillot créé à l'occasion du projet d'installation d'une antenne au lieu-dit le Petit Caillet seront reçus en mairie le jeudi 18 janvier en présence d'un représentant SFR.

A compter du 06 février 2024, des réunions informelles réuniront l'ensemble du Conseil Municipal chaque 1^{er} mardi de chaque mois pour évoquer les questions en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21H00

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Hervé REMONNAY

Le Maire
Elisabeth REDOUTEY